



**FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ
PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER**

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

Numéro du produit Y0014

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Durcisseur.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non Classifié

Dangers pour la santé Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317

Dangers environnementaux Aquatic Acute 3 - H402 Aquatic Chronic 3 - H412

Éléments d'étiquetage

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte ou si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P321 Traitement spécifique (voir l'avis médical sur cette étiquette).
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Contient

3,6-DIAZAOCTANE-1,8-DIAMINE, Terpeneol, p-mentha-1,4(8)-diene

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

3,6-DIAZAOCTANE-1,8-DIAMINE Numéro CAS: 112-24-3	10-30%
Classification Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412	
Terpeneol Numéro CAS: 8000-41-7	1-5%
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411	

PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

p-mentha-1,4(8)-diene	1-5%
Numéro CAS: 586-62-9	
Facteur M (aiguë) = 1	
Facteur M (chronique) = 1	
Classification	
Skin Sens. 1B - H317	
Asp. Tox. 1 - H304	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 1 - H410	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Orale	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux.
Inhalation	Déplacer tout de suite la personne atteinte vers une source d'air frais. Consulter un médecin si les malaises persistent.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.
Contact cutané	Déplacer la personne atteinte de la source de contamination. Laver la peau minutieusement avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé.
Contact oculaire	Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Aucune recommandation spécifique. En cas de doute, consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Éteindre avec les moyens suivants: Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie.

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Fournir un système adéquat de ventilation.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher le déversement ou l'eau de ruissellement d'atteindre les tuyaux d'évacuation, les égouts et les cours d'eau. Les fuites ou déversements incontrôlés dans les cours d'eau doivent être immédiatement déclarés au Ministère de l'Environnement ou à tout autre organisme de réglementation désigné.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière incombustible. Recueillir et placer dans des récipients convenables à l'élimination et sceller en toute sécurité. Étiqueter les récipients contenant les déchets et le matériel contaminé et les retirer des lieux dans un délai bref. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Fournir une ventilation générale et une ventilation par aspiration à la source qui sont convenables. Respecter toute limite d'exposition professionnelle applicable au produit ou aux ingrédients. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Ce produit doit être conservé dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 15°C et 25°C. Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Conserver le récipient bien fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10).

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Commentaires sur l'ingrédient WEL = Workplace Exposure Limits

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation générale et une ventilation par aspiration à la source qui sont convenables. Respecter toute limite d'exposition professionnelle applicable au produit ou aux ingrédients.

Protection des yeux/du visage Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. Les équipements de protection suivants doivent être portés. Lunettes de protection anti - éclaboussures chimiques. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

Protection des mains	Porter des gants de protection fabriqués à partir du matériel suivant: Caoutchouc ou plastique. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9) , ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de protection d'au moins 8 heures.
Autre protection de la peau et du corps	En cas de contact, porter un tablier ou des vêtements de protection.
Mesures d'hygiène	Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Avant de quitter les lieux de travail, laver les mains et toute autre partie contaminée du corps avec du savon et de l'eau. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Changer les vêtements de travail chaque jour avant de quitter les lieux de travail.
Protection des voies respiratoires	En cas de ventilation inadéquate, il faut porter des équipements de protection respiratoires appropriés. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition, le danger que comporte le produit, ainsi que des limites d'utilisation sécuritaires du respirateur sélectionné. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Porter une protection respiratoire bien ajustée avec la cartouche suivante: Filtre anti-gaz, type A2. Les appareils de protection respiratoire avec demi-masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 7 @ 25 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	204°C @
Point d'éclair	118°C
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité	Limites inférieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 1.0 Limites supérieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 3.6
Densité relative	1.6 @ 20 °C
Solubilité(s)	Miscible avec l'eau.
Autres renseignements	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Agents comburants forts.
Stabilité chimique	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé.

PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

Risques de réactions dangereuses	Pas disponible.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur excessive sur des périodes prolongées.
Matières incompatibles	Éviter tout contact avec des agents oxydants. Nitrous acid and other nitrosating agents.
Produits de décomposition dangereux	Un feu ou une haute température créé : Gaz nitreux (NOx). Oxydes des substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Vapeurs/gaz/fumées de : Ammoniac ou amines.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - par contact cutané

ETA par voie cutanée (mg/kg) 4 464,29

Contact cutané	Corrosif. Le contact prolongé peut provoquer des lésions graves aux tissus. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact oculaire	Ce produit est très corrosif. Il est impératif d'administrer les premiers soins immédiatement.
Risques aigus et chroniques pour la santé	Peut causer le cancer. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation grave. Le contact répété et prolongé sur une longue période avec des solvants peut provoquer des problèmes permanents de santé. Peut causer des lésions hépatiques et/ou rénales. Système respiratoire, poumons.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Éviter ou minimiser toute contamination du milieu ambiant.
Toxicité	Pas considéré toxique pour le poisson.
<u>Persistance et dégradation</u>	
Persistance et dégradation	Avoid subsoil penetration.
<u>Potentiel de bioaccumulation</u>	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.
<u>Mobilité dans le sol</u>	
Mobilité	Empêcher le déversement ou l'eau de ruissellement d'atteindre les tuyaux d'évacuation, les égouts et les cours d'eau.
<u>Autres effets nocifs</u>	
Autres effets néfastes	Pas disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux	La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit.
Méthodes d'élimination	Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.
Catégorie de déchets	08 04 99

PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

Numéro ONU (TMD)	1760
Numéro ONU (IMDG)	1760
Numéro ONU (ICAO)	1760
Numéro ONU (DOT)	1760

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (TMD)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE)
Désignation officielle de transport (IMDG)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE)
Désignation officielle de transport (ICAO)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE)
Désignation officielle de transport (DOT)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE)

Classe (s) de danger relatives au transport

Classe du TMD	8
Étiquette du TMD	8
Classe de l'IMDG	8
Classe/division de l'ICAO	8

Étiquettes de transport



Groupe d'emballage

Groupe d'emballage du TMD	II
Groupe d'emballage de l'IMDG	II
Groupe d'emballage de l'ICAO	II
Groupe d'emballage du DOT	II

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-A, S-B

15. Informations sur la réglementation

16. Autres informations

PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

Date de la révision 2018-04-06

Révision 11

Date d'entrée en vigueur 2018-02-13

Mentions de danger intégrales H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H402 Nocif pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétend ément fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.